

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 6 classes pour un effectif de 116 élèves, 32 en maternelle et 84 en élémentaire

- **Rappel des horaires et jours de l'école :**

Lundi, mardi ,jeudi et vendredi

en maternelle : 9h -11h50 13h35 - 16h30

en élémentaire : 9h - 12h 13h45 - 16h30

L'accueil, le matin à 8h35 pour tous les élèves, l'après-midi à 13h25 pour les maternelles et 13h35 pour les élémentaires

Il est important de respecter les horaires, car chaque retard perturbe le fonctionnement de la classe.

Nous sommes toujours en plan vigipirate, donc le portail est systématiquement surveillé pendant les accueils puis fermé à 8h45 et à 13h45, si vous arrivez en retard ou si vous devez récupérer votre enfant pendant les cours, vous devez sonner pour les classes maternelles et celles de Mmes Belletoise, Gomez et Denormandie (l'interphone se trouve à gauche du portail), pour les classes de Mmes Jourdain et Saudubray, vous devez cogner aux fenêtres ou téléphoner au 02 38 39 03 92.

Les élèves du CP au CM2 peuvent en principe repartir seuls, mais nous les laisserons partir seuls qu'à votre demande écrite. En maternelle, votre enfant doit toujours être accompagné.

La sécurité des enfants passe également par le respect de règles comme l'interdiction de stationner tout le long de l'école (vous avez le parking de la place pour vous garer) et merci d'éviter de rester à discuter devant l'école.

- **Plan particulier de mise en sécurité (PPMS)** : il consiste à mettre en place des exercices d'entraînement à l'évacuation ou au confinement tout au long de l'année.
- **La garderie** : Silvia et Sandrine accueillent les élèves le matin de 7h à 8h30 et le soir de 17h à 19h, inscription dans l'espace famille du portail Citoyen(Berger-Levrault),
La responsable Flavie Ruiz Perez est à votre écoute au 07 72 23 96 06 ou enfance.jeunesse@cc-plaine-nord-loiret.fr
- **Le car** Isabelle Chevalier est l'accompagnatrice des enfants. Pour les enfants qui ont des plannings irréguliers, merci d'informer l'accompagnatrice, les responsables de la garderie et l'enseignante...S' il n'y a personne à l'arrêt du car, l'enfant est ramené à l'école où on fera le nécessaire pour vous prévenir. Merci de laisser les points d'arrêt libre aux manœuvres du car.
Afin de vous prévenir d'un retard important du car, Isabelle aurait besoin des numéros de portable des personnes joignables régulièrement à chaque arrêt (matin et/ou soir).
- **Restaurant scolaire réservation et annulation des repas sur le portail Citoyen (Berger-Levrault)**, responsable Nadège CORJON au 02 38 39 39 30 / 06 70 25 77 33 ou scolaire.greneville@cc-plaine-nord-loiret.fr)
Les menus sont affichés aux mairies, à l'entrée de l'école et sur le site.
- **Vacances** : nous sommes en zone B, vous devez respecter les dates données dans la note de rentrée, éviter de partir en dehors des vacances scolaires pour le bon déroulement de la scolarité de votre enfant.
- **Absences** : Merci de prévenir l'école le jour même au 02 38 39 95 32, ou de vive voix, et de justifier l'absence en remplissant le bulletin à votre disposition lors du retour de l'enfant. Nous tenons un registre d'appel dans

chaque classe et au-delà de 4 demi-journées d'absence non justifiées par mois, nous devons prévenir notre hiérarchie. Vous pouvez également laisser un message sur le répondeur de l'école. Pour les élémentaires merci de venir chercher les devoirs le soir ou nous demander de les donner à un autre élève.

- **Vêtements** : Afin de ne pas être envahi par des vêtements oubliés merci de les marquer des nom et prénom. Vous devez également responsabiliser votre enfant pour qu'il ramène ses vêtements chaque soir.
- **Dates à retenir** : Nous avons participé à la **marche** pour l'association Courir pour Curie (aide à la recherche pour le cancer) le **vendredi 10 septembre** , merci aux accompagnateurs.
Élections vendredi 8 octobre uniquement par correspondance
Premier conseil d'école ; lundi 18 octobre à 18h, le 2^{ème} en mars ou avril et le dernier en juin
forum du livre du 14 au 28 janvier (vente sur le site et à l'école le vendredi 28 janvier)
Carnaval sur le temps scolaire (date à définir)
La fête de l'école le 11 juin (date à confirmer) Il s'agit d'un grand moment convivial pour les enfants et leurs parents mais cela nécessite l'investissement de tous, du vendredi en fin d'après-midi pour l'installation des stands, barnums, le samedi pour la préparation du repas et la tenue des stands puis le dimanche pour le rangement...
Les bénéfices permettent d'offrir à tous les élèves spectacle, sortie de fin d'année, projets sportifs ou culturels et de participer aux financements des transports...
La gestion de l'argent de la coopérative scolaire est contrôlée par l'office Central des coopératives d'école.
- **Site internet** : tout au long de l'année, il sera alimenté d'articles écrits par les élèves, de comptes rendus et d'informations diverses.
- **Le rôle de l'école** : travailler à la réussite scolaire de votre enfant, son épanouissement, mais cela demande un dialogue cohérent entre les familles et les enseignantes, vous devez accompagner votre enfant, l'encourager, l'aider à faire ses devoirs, vous intéresser à ses cahiers, ses évaluations, ses inquiétudes...
Veiller régulièrement à l'état du matériel, le responsabiliser et l'aider à acquérir une bonne hygiène de vie (sommeil, alimentation, soin corporel..)
- **Les Activités Pédagogiques Complémentaires** (APC ou soutien), se déroulent le midi. Il s'agit soit d'une aide personnalisée en petit groupe, soit d'une activité liée au projet d'école.
- **RASED** : Seul le poste de psychologue est pourvu sur notre secteur, il est rattaché à l'école de Chevilly .
- **Les représentants de parents d'élèves**

6 parents d'élèves titulaires (avec une personne qui accepte d'être la tête de liste qui portera son nom) et 6 suppléants. Lorsqu'un titulaire ne peut pas assister à la réunion, il se fait remplacer par un suppléant et m'informe pour être excuser sur le compte rendu.

Chaque parent est électeur et éligible. Vous êtes tous concernés.

Les parents d'élèves élus, participent à la vie de l'école, ils font le lien entre les familles et les enseignantes. Ils siègent au conseil d'école trois fois par an. Ils peuvent me rencontrer pour évoquer un problème particulier.

Ils transmettent aux parents, les informations d'ordre général, données par les enseignantes, ils parlent au nom de tous les parents et défendent l'intérêt de tous les élèves. Ils n'interviennent pas sur les programmes pédagogiques.

Merci aux candidats volontaires.